



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ D'ACHAT DE MOBILIERS MONTÉS ET POSÉS POUR L'AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE MIRABEAU - 34/36 RUE MIRABEAU - 94300 VINCENNES - LOT 1 MEUBLES D'EQUIPEMENT POUR L'ECOLE : SALLES DE CLASSE, ACCUEIL DE LOISIRS, LIEUX SPECIFIQUES (BUREAU DIRECTEUR, SALLE DES MAITRES...) ET SALLE DE RESTAURATION AVEC LA SOCIETE DELAGRAVE

**DÉCISION N° AU-18-246
EN DATE DU 25 JUILLET 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'appel d'appel public à la concurrence transmis au profil acheteur et sur le site du BOAMP le 04 janvier 2018 relatif au marché d'achat de mobiliers montés et posés pour l'aménagement du nouveau groupe scolaire Mirabeau 34/36 rue Mirabeau – 94300 Vincennes ; Lot 1 Meubles d'équipement pour l'école : salles de classe, accueil de loisirs, lieux spécifiques (bureau directeur, salle des maitres...) et salle de restauration.

CONSIDÉRANT l'offre de la société DELAGRAVE jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société DELAGRAVE sise Espace Lognes 8 rue Sainte Claire Deville – 77437 MARNE LA VALLEE Cedex 2, représentée par Monsieur Jean DELAGRAVE, Président directeur général, le marché pour l'achat de mobiliers montés et posés pour l'aménagement du nouveau groupe scolaire Mirabeau – 34/36 rue Mirabeau – 94300 Vincennes – Lot 1 Meubles d'équipement pour l'école : salles de classe, accueil de loisirs, lieux spécifiques (bureau directeur, salle des maitres...) et salle de restauration.

Le montant du marché se décompose comme suit :

Montant forfaitaire de 84 643,98 € HT (101 572,78 € TTC)

Prestations ponctuelles hors forfait sur bons de commande, sur la base des prix unitaires figurant au tarif du fournisseur - affectés d'un rabais de 28% -, dans la limite maximum de 4 000 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180725-lmc1H5512H1-AR Date de réception en Préfecture : 25/07/2018 Date de Publication : 25/07/2018

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180725-lmc1H5512H1-AR
Date de réception en Préfecture : 25/07/2018
Date de Publication : 25/07/2018